



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 22 octobre 2013  
18 heures 30

-----

FL/MG

N° 001594

Pôle prévention -  
Convention  
partenariat Mairie  
d'Apt - Inspection de  
l'Education Nationale  
- Ecoles élémentaires  
publiques de la ville  
d'Apt

Affiché le :

Le mardi 22 octobre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Véronique GACH (5<sup>ème</sup> Adjoint), M. Jean-François DORE (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale).

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4<sup>ème</sup> Adjoint) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7<sup>ème</sup> Adjoint) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-François DORE (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Afin de définir et mettre en œuvre un partenariat Mairie d'APT - Inspection de l'Education Nationale, pour l'année scolaire 2013/2014, dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la violence, les incivilités, l'absentéisme et le décrochage scolaire au sein et à l'extérieur des écoles élémentaires publiques de la Ville d'APT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2211-1, L.2211-4, L.2215-2,

Vu, la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu, le décret N° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et au Plan de Prévention de la Délinquance dans le département,

Vu la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017,

(La stratégie nationale de prévention de la délinquance se substitue au plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012, arrivé à son terme au 31 décembre 2012)

Vu, la circulaire conjointe du 8 juillet 2011, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, et le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, dont la prévention de la délinquance est partie intégrante de leurs compétences respectives, ont décliné ces champs d'action et notamment la prévention et la lutte contre les violences à l'Ecole,

Considérant, les objectifs de la municipalité d'APT, notamment en matière de lutte contre toutes les formes de violence et de délinquance et plus particulièrement en milieu scolaire,

Vu, la délibération N°1489 du 19 mars 2013 approuvant la convention partenariale entre la Mairie d'Apt et l'Inspection de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2012/2013,

Cette convention vise à renouveler le dispositif de veille au sein des écoles élémentaires publiques de la Ville, conjointement entre les équipes pédagogiques des Ecoles Jean Giono, Henri Bosco, St Exupéry et le service municipal de prévention de la délinquance, à travers :

- des ateliers de prévention,
- la participation d'un agent municipal (Educateur Spécialisé) à des commissions éducatives,

Il est proposé au conseil de délibérer

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Approuve** la convention partenariale entre la Mairie d'APT et l'Inspection de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2013/2014,

**Autorise** le Maire ou son Conseiller Municipal délégué à la sécurité et à la prévention à signer tous documents se rapportant à ce dossier

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**